



Les actus Cerfrance Gironde

Retrouvez dans notre newsletter bimestrielle de mai-juin, les actualités suivantes :

- Rappel : Questionnaire sur la facture électronique
- Artisans, commerçants : Bien gérer sa trésorerie, 12 leviers fondamentaux
- Viticulteurs : Aide à la diversification
- Rencontre et échanges : Démarche Cultivons Demain
- Parrainage de votre entourage

Bonne lecture.

Rappel : Questionnaire sur la facture électronique

Dans la mise en place de la facture électronique, Cerfrance Gironde réalise un questionnaire pour vous accompagner au mieux dans cette transformation numérique.

Il est obligatoire et indispensable pour vous préparer à l'arrivée de la facture électronique.

Attention : il est nécessaire de remplir le questionnaire pour toutes vos structures juridiques.

Durée de réponse au questionnaire : 5 minutes

[JE REPONDS AU QUESTIONNAIRE](#)

Focus Artisans, Commerçants

Bien gérer sa trésorerie face à l'incertitude.

Dans un contexte économique incertain, la maîtrise de la trésorerie est un enjeu stratégique pour les entreprises. Une gestion rigoureuse assure la continuité de l'activité et préserve des marges de manœuvre essentielles en période de turbulence.

Coup d'œil sur les leviers fondamentaux à actionner :

[Consultez le vidéo Cerfrance en cliquant ICI](#)





Focus viticulture

Aide à la diversification

La filière viticole traverse actuellement une crise structurelle, en particulier des vins rouges d'appellation, liée à une baisse continue de la consommation du marché national couplée à une compétitivité accrue du marché des vins. Ainsi, la Région Nouvelle-Aquitaine soutiendra les viticulteurs qui s'engageront dans une réorientation partielle ou totale de leur activité.

Nos conseillers Cerfrance Gironde vous accompagnent dans le choix de votre diversification, vous pouvez les contacter au [05 57 54 26 66](tel:0557542666).

Date limité dépôt des dossiers : 31 décembre 2025.

L'aide à l'investissement :

- Montant minimum de dépenses éligibles : 5 000 € HT au dépôt de la demande d'aide ;
- Montant maximum de dépenses éligibles : 70 000 € HT au dépôt de la demande d'aide ;
- Taux d'aide : taux de base 40% + bonification Agriculture Biologique 20 % (projet de réorientation associé avec une démarche en Agriculture Biologique), soit 60% au maximum.

PLUS D'INFORMATIONS

Engagez-vous dans la RSE ! Rencontre et échanges– Démarche Cultivons Demain

 **Petit déjeuner le jeudi 10 juillet dans nos locaux d'Artigues à 9h00.**

Aujourd'hui, les consommateurs, partenaires et citoyens attendent des entreprises agricoles qu'elles soient responsables et transparentes.

Avec "Cultivons Demain", valorisez vos bonnes pratiques, structurez votre engagement RSE et progressez à votre rythme vers une viticulture plus durable.

Cette démarche collective, adaptée aux entreprises viticoles, vous guide pas à pas pour améliorer vos performances économiques, environnementales et sociales.



Pourquoi s'engager ?

Faites la différence sur votre territoire, pour vos équipes, vos clients et les générations futures.

Vous êtes une entreprise engagée, soucieuse de son impact et tournée vers l'avenir ? Alors cette démarche est faite pour vous.

Rejoignez le mouvement **Cultivons Demain !**

S'INSCRIRE AU PETIT DEJEUNER



Faites passer le mot, récoltez les gains



150 €
pour chaque
nouveau client
parrainé !

Faites passer le mot, récoltez les gains !

150 € pour chaque nouveau client parrainé !

Facile, rapide et 100% gagnant !

Rapprochez vous de votre comptable.

NOS ACTUS LINKEDIN

VOIR PLUS



5 avenue de Virecourt
33 370 Artigues-près-Bordeaux
05 57 54 26 00
contact@33.cerfrance.fr



CERFRANCE
GIRONDE

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien.](#)